

Compte rendu de la séance du 17 juillet 2015**Secrétaire(s) de la séance:**

Nathalie IGLESIAS

Membres présents :

DOUSSAIN Jean CALANDRY Daniel DELPEUCH Jean-Luc FAUROUX Pierre GALLOT-LAVALLEE Arnaud IGLESIAS Nathalie MERLE Marie-Claude OULIEU Marie-France SOULERES Serge

Membres absents ayant donné procuration:

CABAU Adeline par IGLESIAS Nathalie LASSALLE Nathalie par DELPEUCH Jean-Luc MERTES Sylvain par GALLOT-LAVALLEE Arnaud MIQUEU Pierre par OULIEU Marie-France ROUX Thierry par DOUSSAIN Jean

Membres absents:

PARIS Louis

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du 21 mai 2015
- Demande de subvention au Conseil Régional Travaux Berges
- Convention CLIC
- Subvention Comité des Fêtes
- Transfert Personnel Bibliothèque
- Achat Terrain

Approbation du compte rendu du 21 mai 2015 : 14 Pour**Subvention Conseil Regional Travaux Berges du VOLP (D 2015 019)**

Monsieur le Maire rappelle que lors des dernières crues 2013 et 2014, les berges du Volp situées près des terrains de pétanque et de tennis se sont fragilisées.

Après analyse par les services rivière du SYCOSERP (SYndicat COuserans SERvice Public), pour stabiliser l'érosion de ces berges, il est proposé de faire des travaux par un talutage en pente douce par végétalisation avec stabilisation du pied en enrochement libre.

Des devis ont été établis, le montant global des travaux s'élève à 36.340 € HT, soit 18.886 € HT pour la protection génie civil et 17.454 € HT pour la protection génie végétal.

Une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Régional pour la protection génie végétal.

Il est proposé un plan de financement :

Charges total		36.340 € HT
- Protection Génie civil (Travaux)		18.886 € HT
Ressources	DETR 30 %	5.666 €
	Autofinancement 70 %	13.220 €
- Protection Génie Végétal (Travaux)		17.454 € HT
Ressources	DETR 30 %	5.236 €
	Région 15 %	2.618 €
	Autofinancement 55 %	9.600 €

Où cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale :

- décide et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour les travaux de protection des berges du Volp par technique mixte enrochement de pied et végétalisation.
- accepte le plan de financement ci-dessus
- autorise et mandate Monsieur le Maire pour la demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées pour la végétalisation des berges.

Vote : 14 Pour

Convention CLIC et versement subvention (D 2015 020)

Monsieur le Maire rappelle que, dans sa séance du 30 septembre 2014, le conseil municipal a dénoncé la convention avec le CLIC pour l'année 2015.

Le CLIC, par email du 20 mai 2015, signale que la communauté de communes de l'agglomération de Saint Girons a signé la convention soit une participation financière de 0,80 € par habitants.

Il est proposé de verser une subvention de 0,80 € par habitants pour l'année 2015, soit un montant 530,40 €.

Ouï cet exposé et après discussion,

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2015, à l'association CLIC des 3 cantons, d'un montant de 530,40 €.

Vote : 7 Pour 5 Contre 2 abstentions

SUBVENTION COMITE DES FETES (D 2015 021)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale, que le Comité des Fêtes de Ste Croix Volvestre organise les festivités le dernier week-end d'août et il a lieu de fixer le montant de la subvention.

Monsieur le Maire demande s'il y a des conseillers municipaux membre à cette association et de bien vouloir sortir pour le vote.

Pas de conseillers municipaux sont membres de l'association.

Ouï cet exposé et après discussion,

Le conseil municipal décide et autorise Monsieur le Maire à mandater à l'article 6574 du budget primitif 2015, la somme de 4.000 €uros pour subvention 2015 au comité des fêtes de Ste Croix Volvestre.

Vote : 14 Pour

TRANSFERT PERSONNEL ET COLLECTION DE LA BIBLIOTHEQUE A LA CCVA (D 2015 022)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Volvestre Ariègeois (CCVA) a la compétence "Mise en réseau bibliothèque".

Le personnel de la bibliothèque et la collection de livres sont à la charge de la CCVA.

Il a lieu de transférer le personnel qui est embauché en CDI par la commune de Ste Croix Volvestre, ainsi que la collection de livres.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale:

- accepte et autorise le transfert du personnel communal en charge de la bibliothèque, soit une animatrice en CDI à 7 heures hebdomadaire, à compter du 1er août 2015 à la Communauté de Communes du Volvestre Ariègeois ainsi que la collection de livres de la bibliothèque municipale de Ste Croix Volvestre.

Vote : 14 Pour

ACHAT TERRAIN A MME PUJOL MARIE JOSEE (D 2015 023)

Monsieur le Maire expose que le terrain cadastré section B n° 199 attenant à l'école maternelle appartenant à Mme PUJOL née HADJ REDJEM Marie Josée où 2 garages sont construits mais ils menacent de tomber.

Après plusieurs rencontres, Mme PUJOL propose de vendre une partie de cette parcelle où sont situés les garages, soit environ une superficie de 160 .m², soit une somme de 5.000 €uros, et à la charge de la commune de Ste Croix Volvestre de faire établir une bornage et la démolition des garages menaçants.

Cet achat permettrait d'aménager l'entrée de l'école maternelle, une fois la démolition des garages effectuée.

Ouï cet exposé et après discussion,

L'assemblée communale :

- accepte la proposition d'achat de Mme PUJOL née HADJ REDJEM Marie José d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°199, lieu-dit "Bout de la Ville", d'une superficie environ 160 m² pour un montant de 5.000 €uros.

- autorise et mandate Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires pour le bornage de la-dite parcelle auprès de Mme MOLINA, expert géomètre à St Girons.

- autorise et mandate Monsieur le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires pour signer et faire établir l'acte de vente auprès de Maître Cécile GHIDALIA, notaire à Saint Girons.

Vote : 14 Pour